



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examen

Question écrite n° 10211

Texte de la question

Mme Muguetta Jacquaint appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur les délais qu'impose le manque d'inspecteurs du permis de conduire aux candidats. Il est en effet fréquent que, faute d'examineurs, les candidats soient contraints d'attendre plusieurs mois avant un second passage. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour améliorer cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'effectif des inspecteurs du permis de conduire qui est fixé par la loi de finances, toutes dispositions sont prises par le service des examens pour une utilisation optimale des moyens dont il dispose. Il est notamment procédé chaque année à une organisation rigoureuse des congés d'été pour que soit maintenu pendant cette période sensible, un niveau de service compatible avec les besoins normalement prévisibles des exploitants d'auto-écoles. A cet égard, en 1988, le pourcentage de présence n'a jamais été inférieur à 55 p 100. Par ailleurs, 32 000 examens supplémentaires rémunérés, effectués le samedi ont été programmés. Des dispositions analogues ont d'ores et déjà été prévues et seront mises en place, si la nécessité s'en faisait sentir. Au cours de l'année 1988, 1 943 435 places ont été attribuées aux établissements d'enseignement de la conduite. Sur les 972 326 candidats se présentant pour la première fois, 470 918 ont été recus. 1 472 517 places ont ainsi été laissées disponibles pour les 501 408 candidats ajournés ; ces derniers ont donc eu la possibilité de se présenter près de trois fois, en moyenne, chacun. Ce niveau de présentation peut être considéré comme suffisant. Il convient en outre de noter que le fonctionnement du service public est d'autant plus efficace que le nombre de candidats valablement et effectivement préparés pour le permis de conduire est élevé ; un taux de réussite plus grand a pour conséquence, toutes choses égales par ailleurs, de réduire les délais d'attente. Il appartient donc aux enseignants de la conduite de relayer les efforts déployés par le service public en s'attachant à dispenser une formation de qualité, avec l'objectif d'une modification en profondeur des comportements des usagers pour une amélioration durable de la sécurité routière. Quoiqu'il en soit, le Gouvernement est conscient des problèmes qui peuvent se poser, d'une manière générale, en matière d'effectifs d'inspecteurs du permis de conduire. Aussi, grâce à la mise en place de soixante-six inspecteurs dont quarante au 1er avril et vingt-six au 1er juillet 1989, la situation devrait s'améliorer sur l'ensemble du territoire et permettre au service des examens de fonctionner dans de meilleures conditions au bénéfice des candidats au permis de conduire.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguetta](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10211

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 950